



**SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE
Chemin-du-Roy (CSN)**



VOTRE COMITÉ EXÉCUTIF

Odette Brûlé, présidente	
Cynthia Lemay, secrétaire	Sylvain Gagnon, trésorier
Martine Gervais, vice-présidente	Gabrielle Messier, vice-présidente
Nancy Jacob, vice-présidente	Ghyslaine Julien, vice-présidente

Document à être adopté à l'assemblée générale du 21 octobre 2014

INTRODUCTION

Le Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN) représente, comme son nom l'indique, le personnel de soutien de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Il est issu de la fusion des syndicats du personnel de soutien des commissions scolaires de Trois-Rivières et Samuel-de Champlain, auxquelles se sont ajoutés le personnel de soutien des commissions scolaires de Chavigny et De Grandpré au moment de la fusion des commissions scolaires en 1998. Il compte plus de 1000 membres,

La CSN compte environ 325 000 membres provenant principalement du Québec. C'est la centrale qui compte le plus de membres au niveau du secteur public et parapublic (environ 219 000 membres sur 400 000). Le territoire de la CSN est divisé au Québec en 13 régions dont celle du Cœur du Québec qui compte près de 17 000 membres et où nous sommes l'un des 123 syndicats.

Par nos cotisations syndicales, nous nous assurons d'avoir tous les services nécessaires à la défense de nos conditions de travail mais aussi à la défense de nos droits de citoyen avec les interventions politiques de la CSN. Pour la CSN, ses membres doivent non seulement avoir de bonnes conditions de travail mais aussi de bonnes conditions de vie (soins de santé, éducation, assurance emploi, etc).

Plus près de vous, les membres de votre comité exécutif s'assurent que votre convention collective est respectée, que votre employeur voit à un milieu de travail sain et exempt de danger et à la défense de vos droits. Il tente de développer une vie syndicale et surtout de vous permettre de vous exprimer et de faire vos choix.

Pour se faire, votre syndicat dispose d'un local à l'École Saint-Paul où vous pouvez rejoindre une personne officière pour répondre à vos questions et tenter de résoudre les difficultés auxquelles vous pouvez faire face. Chaque dossier est traité de façon confidentielle par les personnes officières que vous avez élues lors des assemblées générales qui se tiennent au moins une fois par an.

Voici maintenant les principaux dossiers qui ont retenu l'attention durant la dernière année.

1. Dossiers provinciaux

1.1. Dossier des ouvriers spécialisés

Lors de la signature de la dernière convention collective, le gouvernement convenait avec le comité de négociation de créer un comité national de travail sur la sous-traitance et la location et le prêt de salle (annexe 21 de notre convention collective).

La première rencontre a eu lieu le 8 octobre 2013, rencontre au cours de laquelle les parties ont défini le fonctionnement et établi un plan de travail. Le comité s'est rencontré à plusieurs reprises afin de préparer les recommandations qui devraient être présentées aux CPNCF et CPNCA en novembre 2014.

Durant la dernière année, quelques manifestations en intersyndical ont eu lieu particulièrement à Montréal et à Québec afin de sensibiliser le ministre à ce sujet.

1.2. Négociation de la prochaine convention collective

La convention collective actuelle venant à échéance le 31 mars 2015, le comité de négociation provincial a entrepris de consulter ses membres afin de déterminer les demandes pour la prochaine négociation.

Secteur public

Une rencontre a eu lieu le 16 avril 2014 où on nous a présenté la conjoncture politique et économique et où on nous a dressé un portrait des syndicats du secteur public. Soucieux d'assurer la pérennité de nos services publics, on nous a soumis une proposition salariale qui sera débattue dans chaque assemblée générale avant de devenir notre demande commune. Mentionnons ici que le mandat du secteur public lors des négociations est de nous représenter à la table centrale pour négocier les clauses salariales (salaires, primes, etc).

La proposition couvre 3 volets : un rattrapage salarial, une protection contre la hausse du coût de la vie et une amélioration des conditions de vie pour un total de 4.5% par année. S'ajoutent à cela des montants variables selon l'évolution de la conjoncture économique. Cette proposition fut soumise à notre assemblée générale du 3 juin dernier et adoptée sans amendement.

Secteur scolaire

Le même exercice devait se faire du côté des clauses normatives, mandat qui revient au comité de négociation du secteur scolaire. Le tout a commencé par une tournée du comité de négociation qui a rencontré votre comité exécutif le 12 février 2014 avec d'autres syndicats. Par la suite, les demandes ont été colligées et réunies dans un cahier qui a été adopté au conseil du secteur scolaire du 6 et 7 mai 2014, pour être par la suite présenté à notre assemblée générale du 3 juin dernier où les 49 demandes ont été adoptées avec quelques amendements.

2. Dossiers locaux

2.1. Les secrétaires d'école

Depuis quelques années, nous assistons à un déplacement des tâches du centre administratif vers les écoles. Les secrétaires d'école représentent une des classes d'emploi particulièrement touchée et par ce fait se retrouvent en surcharge de travail. Certaines personnes de cette classe d'emploi, voulant trouver des solutions, ont contacté le syndicat pour dénoncer la situation.

Le syndicat convoquait alors une première rencontre avec les secrétaires d'école pour qu'elles nous expliquent leur problématique et les difficultés qu'elles vivent. Elles ont démontré les difficultés rencontrées lorsqu'elles doivent trouver des personnes suppléantes pour les enseignants; elles ont expliqué que bien qu'elles tentent d'être efficaces, ce n'est pas possible de préparer une petite caisse où on doit compter des sommes importantes en même temps qu'on répond au téléphone, qu'on soigne un bobo et qu'on doit surveiller la porte pour ne pas ouvrir à des personnes indésirables. Mais les secrétaires d'école n'étaient pas là que pour critiquer, certaines avaient des idées de solutions.

Suite à cette rencontre, le syndicat a tenté de sensibiliser les ressources humaines aux difficultés des secrétaires d'école et de voir à trouver des solutions à leur surcharge de travail. De plus, une majorité de secrétaires d'école ont complété une lettre qu'elles ont remise à leur direction d'école pour les informer des difficultés qu'elles vivaient. À plusieurs reprises lors des CRT, le syndicat est revenu à la charge afin que la commission accélère certains dossiers notamment le développement du logiciel pour les suppléances. Ces rencontres n'ont pas réglé l'entièreté du problème des secrétaires d'école mais elles ont tout de même permis certaines améliorations :

- du perfectionnement,
- le développement par le service informatique d'un logiciel pour faciliter la recherche d'une personne suppléante
- la création d'une communauté informatique sur laquelle elles peuvent trouver des procéduriers en lien avec certaines tâches que peuvent exercer les secrétaires d'école. Cette communauté, gracieuseté de Johanie Caron, leur permet d'échanger leurs trouvailles.

Une autre démarche du syndicat a été de voir à ce que toutes les secrétaires d'école qui le désiraient puissent bénéficier d'un casque d'écoute téléphonique. On avance, on avance, on n'recule pas !!!

2.2. Projet LEAN

La commission scolaire mettait en marche un projet de réorganisation du travail basé sur la méthode LEAN et ce en collaboration avec l'UQTR. Une personne a d'ailleurs été affectée à ce projet dans le cadre d'un projet particulier. Peu d'informations nous sont communiquées par la commission. Certains de nos membres nous appellent parfois pour poser des questions ou nous transmettre quelques informations. Quoi qu'il en soit, nous tenterons de suivre ce projet car la méthode LEAN n'a pas très bonne réputation face aux conditions de travail des personnes salariées.

2.3. Service de garde de Maskinongé

Au printemps 2013, lors d'un conseil des commissaires, le syndicat apprenait que des démarches avaient été entreprises par une coopérative afin d'ouvrir un service de garde en milieu scolaire dans une école de Maskinongé. Cette coopérative opérerait également un CPE et des camps de jour à Maskinongé.

En juin 2013, nous étions toujours confrontés à la possibilité que les élèves de l'École Belle-Vallée de Maskinongé ne puissent pas bénéficier, comme les autres écoles de la commission scolaire, d'un service de garde en milieu scolaire.

Tout au long de l'année, votre syndicat a poursuivi ses démarches avec la collaboration de la FEESP et de la CSN afin qu'un service de garde en milieu scolaire soit offert par la commission scolaire comme dans les autres écoles et par du personnel qualifié.

Le service de garde ne démarra pas en août 2013. Toutefois, en août 2014, le Service de garde La Sarrasine, ouvrira un point de service à l'École Marie Immaculée afin d'offrir ce service aux élèves de Maskinongé.

2.4. Les personnes techniciennes en service de garde

Suite à plusieurs interrogations des personnes techniciennes en service de garde, le comité exécutif du syndicat a convoqué une rencontre afin de leur permettre d'obtenir ces

informations mais aussi de communiquer au syndicat leurs insatisfactions par rapport à leur définition de tâches et de voir comment certains éléments pourraient être changés.

Ainsi, le 10 mars 2014, avait lieu une rencontre où étaient présents des représentants de la FEESP (Fédération des Employées et Employés des Service Publics de la CSN), des représentants de la syndicalisation de la CSN (SAMVR) et des représentants du secteur scolaire responsables de la négociation de la convention collective. Cette rencontre avait deux buts : permettre aux personnes techniciennes d'avoir des réponses à leurs questions et aux divers représentants de la CSN de connaître les revendications de ces personnes étant donné l'approche de la prochaine négociation.

Cette rencontre débute par un souper, pour se poursuivre par des échanges très constructifs pour chacun.

2.5 Reclassements

Trois personnes ont effectué une demande de reclassement en 2013-2014, une seule a obtenu la classe d'emploi demandée, le tout en respect de la convention collective

2.6 Conseil des commissaires et comité exécutif

Afin de se tenir au courant des décisions de la commission scolaire, les membres du comité exécutif assurent chacun leur tour, une présence au Conseil des commissaires et au comité exécutif des commissaires.

Conseil des commissaires et comité exécutif	Comité exécutif	Conseil des commissaires
	11 septembre 2013 9 octobre 2013 13 novembre 2013 11 décembre 2013 22 janvier 2014 12 février 2014 12 mars 2014 9 avril 2014 7 mai 2014 11 juin 2014	12 août 2013 25 septembre 2013 23 octobre 2013 27 novembre 2013 22 janvier 2014 26 février 2014 26 mars 2014 23 avril 2014 7 mai 2014 21 mai 2014 11 juin 2014

2.7 Centre sportif Alphonse Desjardins

Le 11 juin dernier, la vice-présidente Gabrielle Messier, assistait à la rencontre du conseil des commissaires qui suivait le dépôt du rapport du vérificateur général du Québec. Dans son rapport, le vérificateur général émettait plusieurs recommandations sur le Centre Sportif Alphonse Desjardins. Mentionnons ici que la collaboration financière de la commission scolaire dans ce dossier devait être à coût nul alors que bien au contraire elle s'élève à plus de 10 M\$.

Lors de cette rencontre, la directrice générale madame Hélène Corneau, mentionnait qu'elle rencontrerait les syndicats de la commission scolaire pour faire le point avec eux. Or le 20 juin, les trois syndicats de la commission scolaire étaient convoqués à une rencontre où étaient présents le président de la Commission scolaire monsieur Yvon Lemire, la directrice générale madame Hélène Corneau, mesdames Sandra Coulombe et Élyse Giacomo du Service des ressources humaines, ainsi que Claudia Cousin du

syndicat de l'enseignement, Gérald Garceau du syndicat des professionnels et Odette Brûlé, du syndicat du soutien. Madame Corneau et monsieur Lemire ont alors décrit la situation dans laquelle ils étaient plongés, les actions déployées pour connaître tous les éléments de ce dossier et nous assuraient que la commission prendrait toutes les mesures possibles pour redresser la situation et récupérer les sommes perdues.

3. Les comités de travail

3.1. Comité des services de garde

Avec comme responsable du comité, la vice-présidente Gabrielle Messier, le comité était formé des personnes suivantes:

Dominique Arsenault Montembeault, éducatrice en SDG

Claire Lafleur, éducatrice en service de garde élue pour un mandat d'un an

Pascale Jutras, technicienne en service de garde

Mélanie Bellerive, éducatrice en service de garde

Le comité s'est réuni à trois reprises soit le 20 août 2013, le 10 février et le 23 juin 2014.

Lors de ces rencontres, le comité a travaillé notamment :

- sur la vérification des horaires et le plan des effectifs
- sur les besoins en perfectionnement
- sur le changement de date de la séance d'affectation annuelle
- sur l'organisation des assemblées de ce secteur
- sur le suivi de l'entente sur la reconnaissance des échelons et de l'expérience en CPE
- sur l'application de la convention collective;
- sur la santé, sécurité notamment sur l'état des tables des dineurs;
- sur les qualifications du personnel en service de garde;
- sur le service de garde de Maskinongé
- sur la situation des personnes techniciennes en service de garde

3.2. Comité adaptation scolaire

Sous la responsabilité de la vice-présidente Nancy Jacob, le comité ad hoc en adaptation scolaire a poursuivi ses travaux en 2013-2014.

Les membres de ce comité sont :

Caroline Bellot

Pascale Dufresne

Diane Parent

Luc Pellerin

Nathalie Ricard

Ces personnes se sont réunies à trois reprises (en octobre, février et juin) afin de travailler sur les dossiers suivants :

- L'aide mémoire
- L'analyse du plan des effectifs en adaptation scolaire
- Le perfectionnement pour le secteur de l'adaptation scolaire.

3.3. Comité de perfectionnement

La clause 5-7.00 de notre convention collective détermine un budget que la commission scolaire doit mettre à l'usage du personnel de soutien pour de la formation et du perfectionnement.

Les membres de ce comité paritaire Gabrielle Messier et Nancy Jacob, en collaboration avec la partie patronale, veillent à autoriser les demandes de perfectionnement que les membres du syndicat font parvenir au service des ressources humaines. Notons que cette année, une nouvelle personne représentait la commission sur ce comité.

En 2013-2014, plusieurs perfectionnements collectifs ont été organisés par le syndicat afin de mieux répondre aux besoins des membres :

- La formation APIC les 23 et 26 août et 11 octobre 2013, 70 personnes (3 groupes) proposée le comité en adaptation scolaire
- Cours de français : 18 personnes
- Word intermédiaire (2 groupes)
- Excel intermédiaire (1 groupe)
- Formation pour les surveillants d'élève du secondaire le 4 mars

Pour ce qui est des projets individuels, plus de 200 demandes ont été acceptées et ce jusqu'au mois d'avril 2014 où le budget fut fermé puisque tous les argents étaient déjà attribués à des demandes.

Toute la détermination du comité a été récompensée puisque la candidature de notre syndicat a été présentée au Conseil central du Cœur du Québec où il s'est mérité la bourse de 250 \$ décernée à un syndicat et à la CSN où il s'est mérité la Bourse Fernand Jolicoeur d'une valeur de 1 000\$ pour son engagement dans la formation continue.

4. Rencontres

4.1. Les instances

Par notre affiliation à la CSN, nous sommes conviés à participer à plusieurs instances auxquelles notre délégation a droit de parole et de vote. Cette année était l'année du 64^e congrès de la CSN qui s'est tenu du 26 au 30 mai 2014 au Centre des Congrès à Québec. Ce congrès, sous le thème de NOUS Y CROYONS, avait pour but de dresser les grandes orientations de la centrale pour les trois prochaines années.

	Conseil central	FEESP	Secteur scolaire
2013	22 avril 2014	23 septembre 2013	16, 17 et 18 octobre 2013
2014		16 avril 2014 29 et 30 avril 2014 Conseil fédéral	16 janvier 2014 Sujet : sous-traitance 17 janvier 2014 Sujet : maraudage 12 février 2014 Demandes pour négociation 6 et 7 mai 2014

Afin de remercier les personnes qui toute l'année acceptent généreusement de faire la distribution du courrier syndical, les membres du conseil syndical ainsi que les personnes siégeant sur différents comités (SDG, surveillance, etc.), une rencontre sous forme de 5 à

9 a été organisée au Carlito à Trois-Rivières le 14 janvier 2014. Beaucoup de plaisir lors de cette rencontre.

4.2. Les lieux de décisions des membres

Dans nos statuts et règlements, des mécanismes sont prévus afin que tous les membres puissent s'exprimer et prendre les décisions pour l'avenir du syndicat. Que ce soit pour décider de nos conditions de travail ou des personnes qui vous représenteront, vous avez votre mot à dire. Voici donc les rencontres que nous avons tenues cette année :

RENCONTRES LOCALES (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014)				
	Assemblée générale	Conseil Syndical	Comité exécutif	Assemblée de secteur
2 0 1 3	6 novembre 2013	30 octobre 2013	3 septembre 2013 12 septembre 2013 3 octobre 2013 7 novembre 2013 5 décembre 2013	21 août 2013 Service de garde 30 octobre 2013 Secrétaire d'école
2 0 1 4	10 février 2014 3 juin 2014	2 juin 2014	9 janvier 2014 23 janvier 2014 26 février 2014 17 avril 2014 15 mai 2014 5 juin 2014 25 juin 2014	10 février 2014 Service de garde 7 mars 2014 Rencontre des technicien(ne)s SDG 23 avril 2014 Service de garde 8 mai 2014 Secteur général Dépôt plan effectifs 10 juin 2014 Adaptation scolaire Dépôt plan effectifs 26 juin 2014 Services de garde

4.3. Les rencontres avec l'employeur

Notre convention collective nous donne des moyens pour l'appliquer et se faire entendre si une ou plusieurs de ses clauses n'étaient pas respectées. N'oublions pas que la convention collective est le résultat d'une négociation où les deux parties ont dû faire des compromis. Ces rencontres avec l'employeur permettent de veiller au respect de la convention collective, de régler certains litiges et / ou de faire des mises au point dans d'autres dossiers, de questionner et de faire connaître notre position sur certaines de leurs décisions.

	CRT	Comité de griefs et dossiers de personnes salariées	Dossier CSST
Rencontres avec les Ressources humaines	12 août 2013 Adapt. 21 août 2013 SDG 1 ^{er} octobre 2013 25 octobre 2013 30 janvier 2014 31 mars 2014 25 avril 2014 9 juin 2014 19 juin 2014	8 janvier 2014 11 mars 2014 9 juin 2014	Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les membres et certaines avec la commission scolaire afin de régler des litiges.

	Secteur adaptation scolaire	Secteur Service de garde	Secteur général
Mouvement De Personnel (séance d'affectation)	14 août 2013 De 8 h 30 à 18 h 15 19 août 2013 Postes résiduels 21 août 2014 Remplacement par la LPE	22 août 2013 De 10 h à 20 h 27 juin 2014 De 9 h à midi	14 mai 2014 Tech. Travaux prat. Tech. Documentation Secrétaires d'école 13 juin 2014 Tech. en loisir

4.4 La négociation locale dans le secteur des services de garde : séance d'affectation en juin

Suite à une assemblée du secteur des services de garde, une proposition a été adoptée afin de mandater le comité exécutif d'entamer des discussions avec la partie patronale afin de déplacer la séance d'affectation des services de garde du mois d'août au mois de juin de chaque année.

Le 11 mars 2014, une première rencontre de négociations avait lieu avec l'employeur afin de regarder les impacts de ce changement au niveau de la convention collective mais aussi en lien avec les autres secteurs.

Après quelques rencontres de négociations et des échanges courriel, une entente est intervenue entre les parties pour que la séance d'affectation du personnel en service de garde ait lieu en juin. Cette entente, conclue pour une première année, permettra de procéder à l'évaluation du fonctionnement et se donner la possibilité de modifier les éléments qui pourraient être problématiques avant de la renouveler. Cette entente fut signée le 19 juin 2014 après avoir été acceptée par les membres lors d'une assemblée de ce secteur le 23 avril 2014.

5. La formation des personnes officières

Afin de bien remplir leurs responsabilités syndicales, des activités de formation syndicale ont été suivies par les personnes suivantes :

Formation syndicale		
DATES	FORMATION	PARTICIPANTS
	secourisme en milieu de travail	Sylvain Gagnon
	formation secrétariat au Conseil central	Cynthia Lemay
27 et 28 février 2014	Formation RESO et RELAIS	Odette Brûlé Ghislaine Julien Sylvain Gagnon Cynthia Lemay Gabrielle Messier Simon Adams Mélanie Bellerive Mireille Côté Manon Deschene Luc Pellerin

6. Les dossiers

Le comité exécutif s'est doté d'un plan d'action pour tenter de répondre le mieux possible aux besoins des membres et de maximiser la qualité des services. Voici quelques réalisations de l'année 2013-2014.

6.1. Communication : Journal Le Courrier du Roy et le site web: Sylvain Gagnon

Trois parutions ont eu lieu en 2013-2014 pour le Courrier du Roy. Numéro 1 : novembre 2013, numéro 2 : décembre 2013 et numéro 3 : avril 2014

Notre site web www.soutienduroy.ca a été lancé lors de l'assemblée générale du 10 février dernier. De plus, un groupe Facebook (soutienduroy), auquel tous sont invités à se joindre, a été formé afin d'informer de mieux en mieux les membres, particulièrement en période de négociations.

6.2. Mobilisation : Gabrielle Messier

Pour souligner la journée nationale du personnel de soutien qui avait lieu le 26 septembre 2013, le syndicat a distribué à chacun de ses membres un porte carte identifié au syndicat.

6.3. Retraite et Fondaction : Sylvain Gagnon et Cynthia Lemay

La CSN possède un outil très intéressant pour la retraite qui s'appelle Fondaction. Des kiosques d'information ont été organisés dans les cinq écoles secondaires afin de mieux faire connaître ce produit. Cynthia Lemay et Sylvain Gagnon ont couvert ces kiosques en compagnie du représentant Fondaction régional (RFR). À noter que la tenue de ces kiosques a été entièrement financée par Fondaction. De plus, ds personnes ont été formées afin de mieux vous servir, il s'agit de Cynthia Lemay, Odette Brûlé et Sylvain Gagnon.

6.4. Dossier EHDAA : Martine Gervais

Deux comités existent concernant les élèves EHDAA. Un premier comité, prévu à l'article 4-3.00 de notre convention collective par la Loi de l'instruction publique, prévoit la participation d'une personne représentant notre syndicat dans ce comité. Notre syndicat est également représenté dans un autre comité prévu dans la convention collective des enseignants. C'est la vice-présidente Martine Gervais qui assure ces représentations.

6.5. Photomaton : Ghislaine Julien et Manon Deschene

La CSN mettait en place une grande campagne de valorisation des personnes travaillant dans le secteur public avec merciavous.org et invitait ses syndicats à déployer les mercis à l'intérieur de leurs établissements. Ainsi, le 12 juin dernier, le kiosque de PHOTOMATON était présent à l'Académie les Estacades et au Centre de formation professionnelle Qualitech pour photographier ceux qui souhaitaient dire merci au personnel de nos écoles et à des personnes travaillant dans le secteur public et mettre ce merci en ligne. Par la même occasion, il participait à un tirage de Ipad.

7. Les griefs et les ententes

En 2013-2014, 27 griefs ont été déposés à la commission scolaire et au greffe pour signifier à la commission qu'elle contrevenait à la convention collective.

Plusieurs demandes d'arbitrage ont été soumises au greffe de l'éducation afin de régler des litiges. Dans tous les cas, une entente est intervenue entre les parties. Voici la description des ententes d'intérêt général.

➤ **Échelons en SDG**

Une entente est intervenue avec la commission scolaire concernant les échelons dans le secteur des services de garde. Par cette entente, la commission reconnaît l'expérience obtenue lorsque la personne salariée travaille en CPE ainsi que des échelons supplémentaires pour la scolarité supérieure à l'AEP en service de garde. Plusieurs personnes ont obtenu une rétroactivité suite au règlement de ce grief.

➤ **Cartes d'adhésion**

Depuis le 9 octobre 2012, le syndicat demandait à la commission de faire remplir les cartes d'adhésion des membres de notre syndicat en même temps que les personnes remplissent les différents documents demandés par la commission d'autant plus qu'une clause de notre convention collective le prévoit.

À plusieurs reprises, la commission a refusé de faire signer nos cartes prétextant que le syndicat l'avait toujours fait et qu'il était impossible d'ajouter cette tâche dans le processus d'embauche. Devant cette situation de refus, le syndicat a déposé un grief le 31 octobre 2013 et porté par la suite à l'arbitrage.

8. Santé et sécurité au travail SST

La santé et la sécurité est très importante, elle doit nous préoccuper partout et à tout moment de la journée. Chaque geste que vous faites doit pouvoir être fait en toute sécurité. Voici donc certains sujets traités avec la commission durant la dernière année.

8.1. Les tables des dineurs

En octobre 2013, le syndicat sollicitait la commission scolaire afin que les tables de dineurs soient vérifiées car plusieurs éducateurs et surveillants d'élèves éprouvent de la difficulté à les manipuler et certains se sont même blessés.

La commission a utilisé les services d'un ergothérapeute qui a visité certains service de garde afin de voir comment les personnes manipulaient ces tables et ce dans le but de faire des recommandations à la commission. Un rapport, dont le syndicat a obtenu copie, a été produit.

De ce rapport, il en est résulté la production d'un guide d'utilisation des ces tables ainsi qu'une procédure d'entretien qui ont été acheminés dans les services de garde et les écoles.

8.2. Semelles à crampons

Un rappel lors d'un CRT a permis à certains SDG qui n'avaient pas assez de semelles à crampons ou qui n'étaient pas de la bonne taille, d'en avoir de nouveaux.

8.3. Casques d'écoute pour les secrétaires d'école

Le travail de secrétaire d'école amène celles-ci à être fréquemment au téléphone et devoir fréquemment éprouver des raideurs dans le cou et dans l'épaule. Suite à cela, le syndicat est intervenu auprès de la commission scolaire afin de faire de la prévention, en demandant un casque d'écoute pour chaque secrétaire d'école qui en manifesterait le désir.

8.4. Formation d'un comité SST

La santé et la sécurité sont des éléments importants de la vie d'une travailleuse ou d'un travailleur. C'est pour cette raison que le syndicat demandait à la commission de créer un comité paritaire sur la Santé et la Sécurité au Travail, ce qu'elle a refusé en disant que ces dossiers seraient traités par biais du CRT

8.5. Sécurité pour les personnes travaillant seules

Le syndicat demandait au Service des ressources humaines s'il y avait un protocole pour les personnes qui travaillent seules dans leur école, particulièrement le soir ou lors de journées pédagogiques et également lorsqu'elles sont seules avec des élèves. Le syndicat estimait qu'il était essentiel que les personnes sachent quoi faire en cas d'urgence dans ces situations et réclamait des mesures.

9. Plan d'action pour 2014-2015

Votre syndicat met toujours au premier plan l'application de la convention collective et la défense des droits de ses membres autant au niveau des griefs que des dossiers de l'assurance emploi ou de Santé et Sécurité.

Pour y arriver, il a cependant besoin d'être informé des problématiques que les membres vivent dans leur milieu. N'hésitez pas à appeler votre syndicat pour vous assurer que votre direction applique bien les règles de la convention collective et soyez assurés de la confidentialité des informations que vous nous transmettez. Et si tout est dans l'ordre, vous serez alors rassurés.

Chacun des membres du comité exécutif se fait un devoir de tenir à jour et de suivre de près ses dossiers autant auprès des membres que pour le bon fonctionnement du syndicat. Ces dossiers occupent une bonne partie du temps des personnes officières.

Cependant, un effort spécial sera mis sur les dossiers suivants :

- Rester informés sur les prochaines négociations du secteur public ainsi que les actions proposées
- Surveiller l'implantation du projet LEAN au sein de la commission scolaire.
- Pour la prochaine journée nationale du personnel de soutien, votre comité exécutif met tout en œuvre pour trouver un moyen de souligner cette journée qui a lieu chaque année, le dernier jeudi de septembre. Un stylo sera distribué pour souligner cette journée qui aura lieu le 25 septembre 2014.
- Le comité de perfectionnement est toujours attentif aux besoins des membres, ainsi en 2014-2015 les projets collectifs suivants sont en préparation :
 - Perfectionnement pour les personnes surveillantes d'élèves au primaire
 - Pour les personnes travaillant en service de garde, l'organisation d'un microprogramme d'accompagnement du personnel éducatif avec la collaboration de l'Université de Sherbrooke
 - Un perfectionnement en langage des signes LSQ7 et LSQ8
- Un projet de formation d'un comité en santé et sécurité est à ses premiers balbutiements. Beaucoup de travail est à faire particulièrement dans le domaine de la prévention;
- Tenir à jour la signature des cartes d'adhésion;
- Suivre l'évolution du dossier de fusions des commissions scolaires;
- Tenir à jour le site web et la page Facebook de notre syndicat;
- Une attention particulière sera portée au traitement des griefs. Le syndicat souhaite parvenir à des ententes avec la commission dans les litiges qui les opposent, cependant, lors d'impasse, les griefs seront rapidement envoyés à l'arbitrage.

De plus, l'ensemble des griefs déposés lors des dernières années et qui ne sont pas réglés, seront analysés. Suite à cette analyse, une discussion devrait être enclenchée avec la commission afin d'en venir à une entente ou à un désistement, ou sinon de les porter à l'arbitrage.



Suite à une entente avec notre commission scolaire, votre syndicat vous offre la possibilité de cotiser au REER de Fondaction par prélèvements sur le salaire et de profiter des déductions d'impôts tout de suite.

Vous pouvez ainsi cotiser à votre REER en économisant 40% **en plus** de votre déduction selon votre revenu annuel déjà prévue. Comme vous le savez probablement, le gouvernement fédéral cessera de subventionner de façon progressive les fonds de travailleurs à compter de l'an prochain à raison de 5% par année. Il est donc temps de cotiser afin d'obtenir le maximum d'économies.

Cependant, même après ces coupures le REER de Fondaction demeure une excellente façon d'accumuler plus d'argent dans votre REER et en profitant des économies d'impôts tout de suite vous pouvez accumuler un plus gros montant sans que cela ne vous coûte plus cher.

Pour des informations n'hésitez pas à communiquer avec vos représentants régionaux.

Au plaisir de vous servir,

Cynthia Lemay
Technicienne en service de garde
819-373-5473
cynthia.lemay@fondaction.org

Sylvain Gagnon,
Technicien en informatique
819-379-5989 poste 7329
sylvain.gagnon@fondaction.org